

**Délibération n° 2023-03-01**

**Rapport d'Orientations Budgétaires 2023**

**Date de convocation du Conseil d'Administration :** 28 février 2023

**Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice :** 13

**Président :** Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Gladys MOTTE	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 11  
 Nombre de pouvoirs : 0  
 Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11  
 Nombre de votre Contre : 0  
 Nombre d'Abstention : 0

Publication le 15/03/2023

**Délibération n° 2023-03-01**

**Rapport d'Orientations Budgétaires 2023**

Rapporteur : Christine BARBIER

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires en amont du vote du budget a été instituée par la loi du 6 février 1992, dite loi ATR (Administration Territoriale de la République), codifiée à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce débat doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée le 7 août 2015, a modifié cet article en introduisant la présentation par l'exécutif d'un rapport destiné à être le support de ce débat.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat. Il s'agit d'objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale sera voté début avril 2023.

En préparation de ce vote, le présent rapport vous invite à prendre connaissance de la situation financière du CCAS, de sa structure d'endettement, des orientations budgétaires envisagées - notamment au regard de ses effectifs - et des engagements pluriannuels de ce mandat.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **PREND ACTE**, par un vote, de la tenue du débat d'orientations budgétaires du budget CCAS pour l'année 2023, **A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Fait à Francheville, le 7 mars 2023



Christine BARBIER  
Vice-Présidente du CCAS

**Délibération n° 2023-03-02**

**Programme Seniors en Vacances - Convention 2023 de partenariat ANCV/CCAS**

**Date de convocation du Conseil d'Administration :** 28 février 2023

**Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice :** 13

**Président :** Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Gladys MOTTE	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 11  
 Nombre de pouvoirs : 0  
 Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11  
 Nombre de votre Contre : 0  
 Nombre d'Abstention : 0

**Délibération n° 2023-03-02**

**Programme Seniors en Vacances - Convention 2023 de partenariat ANCV/CCAS**

Rapporteur : Christine BARBIER

Annexe

Le CCAS organise un séjour à destination des seniors franchevillois en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) dans le cadre du programme « Seniors en Vacances ».

L'objectif de ce programme étant de faciliter le départ en vacances de personnes âgées à tarifs attractifs.

Une convention établie par l'ANCV précise les conditions et modalités d'application de ce programme.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer la convention ci-jointe et tout acte afférent, **A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Fait à Francheville, le 7 mars 2023



Christine BARBIER  
Vice-Présidente du CCAS

**Délibération n° 2023-03-03**

**Avenant à la convention entre le représentant de l'Etat et le CCAS de Francheville pour la transmission des actes au représentant de l'Etat**

**Date de convocation du Conseil d'Administration :** 28 février 2023

**Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice :** 13

**Président :** Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Gladys MOTTE	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 11  
 Nombre de pouvoirs : 0  
 Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11  
 Nombre de vote Contre : 0  
 Nombre d'Abstention : 0

**Délibération n° 2023-03-03**

**Avenant à la convention entre le représentant de l'Etat et le CCAS de Francheville pour la transmission des actes au représentant de l'Etat**

Rapporteur : Christine BARBIER

Annexe

Il a été proposé d'enclencher une démarche de dématérialisation de la transmission des actes du CCAS à la Préfecture.

Par délibération n° 2022-12-09, le Conseil d'administration a adopté une convention entre le représentant de l'Etat et le CCAS de Francheville pour la transmission des actes au représentant de l'Etat.

Pour mettre en œuvre ce mode de transmission, il est nécessaire pour le CCAS d'avoir un « opérateur de transmission ». Il est proposé au Conseil d'administration de changer l'opérateur retenu en première instance et inscrit dans la convention, dans un objectif de diminution des dépenses.

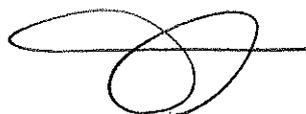
L'avenant ci-joint précise ce nouveau choix d'opérateur, les autres termes de la convention restent inchangés.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **APPROUVE** l'avenant à la convention entre le représentant de l'Etat et le CCAS de Francheville pour la transmission des actes au représentant de l'Etat ci-joint,
- **DIT** que les crédits nécessaires à sa mise en œuvre seront imputés au Budget principal du CCAS,
- **AUTORISE** la Vice-Présidente du CCAS à signer ledit avenant et tout acte afférent,

**A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Fait à Francheville, le 7 mars 2023



Christine BARBIER  
Vice-Présidente du CCAS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHONE)  
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MARS 2023**

**Délibération n° 2023-03-04**

**Avenant à la convention d'occupation d'un bureau au CCAS  
par la Maison de la Métropole**

**Date de convocation du Conseil d'Administration :** 28 février 2023

**Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice :** 13

**Président :** Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Gladys MOTTE	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 11  
 Nombre de pouvoirs : 0  
 Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11  
 Nombre de votre Contre : 0  
 Nombre d'Abstention : 0

**Délibération n° 2023-03-04**

**Avenant à la convention d'occupation d'un bureau au CCAS  
par la Maison de la Métropole**

Rapporteur : Christine BARBIER

Annexe

La Maison de la Métropole, dans son organisation territoriale, accueille le public Franchevillois dans son antenne de Craponne pour exercer ses missions (accompagnement social, protection de l'enfance, PMI, etc...) et accueillir le public correspondant. Ainsi, des Franchevillois en dépendent et en complément, des permanences dans des locaux au 5 rue de la Poste à Francheville, se tenaient à raison d'une journée par semaine.

Suite à un problème de sécurité à la permanence de Francheville, la MDM a décidé de la fermer et ce depuis l'été 2021.

La MDM a sollicité le CCAS de Francheville, afin d'assurer de manière temporaire, un service minimum de proximité pour les Franchevillois en difficulté de mobilité et ainsi tenir des rendez-vous sociaux au sein des locaux du CCAS.

Pour répondre à cette demande, il a été mis à disposition un bureau au Centre Communal d'Action Sociale de FRANCHEVILLE pour un travailleur social chargé de l'accompagnement social de Franchevillois ne pouvant se déplacer à l'antenne de Craponne.

Cette mise à disposition temporaire du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 décembre 2022 a été formalisée par une convention qui précise les conditions d'utilisation.

La Maison de la Métropole a de nouveau sollicité le CCAS afin de prolonger de 6 mois la mise à disposition, selon les mêmes termes et en maintenant en parallèle sa recherche de locaux pour remettre en place des permanences sur Francheville pour tous ses services.

Il est donc proposé un avenant à la convention, en annexe, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**- AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer la convention ci-jointe et tout acte afférent, **A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Fait à Francheville, le 7 mars 2023



Christine BARBIER  
Vice-Présidente du CCAS

**Délibération n ° 2023-03-05**

**Convention de prestation « Atelier ART FLORAL »  
à destination des Résidents de la Résidence Autonomie Chantegrillet  
et des seniors Franchevillois**

**Date de convocation du Conseil d'Administration :** 28 février 2023

**Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice :** 13

**Président :** Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Gladys MOTTE	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

Publication le 15/03/2023

**Délibération n° 2023-03-05**

**Convention de prestation « Atelier ART FLORAL »  
à destination des Résidents de la Résidence Autonomie Chantegrillet  
et des seniors Franchevillois**

Rapporteur : Christine BARBIER

Annexe

Conformément au décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 pris en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement et dans le cadre du versement du forfait autonomie par la Métropole du Grand Lyon, la résidence Chantegrillet met en place un programme d'activités destinées à préserver l'autonomie des résidents et à maintenir le lien social.

Dans le cadre de ce programme d'activités, la résidence Chantegrillet met en place au premier semestre 2023 des ateliers d'art floral. Ces ateliers permettent de travailler la dextérité manuelle et la créativité de chacun dans une ambiance conviviale et relaxante. Les participants repartent de chaque atelier avec leur création, permettant de décorer leur lieu de vie ou un des espaces communs de la résidence.

Le coût de l'intervention est de 200 € TTC pour une séance de 1 heure 30.

5 séances sont programmées pour un budget total de 1000 € TTC. Le nombre maximum de participants est fixé à 10 par séance.

La dépense sera imputée au compte 6228 « Intermédiaires et honoraires - Divers ».

Une participation de 10 € par séance est demandée à chaque participant, payable à l'inscription. Elle sera remboursée uniquement en cas de désinscription au plus tard 72 heures avant la tenue de l'atelier, en cas de problème médical sur présentation d'un justificatif ou en cas d'annulation de l'atelier par le prestataire.

L'inscription se fait atelier par atelier.

Les ateliers sont également ouverts aux seniors Franchevillois, sous réserve de places disponibles.

Une convention ci-annexée précise les termes de la prestation.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer la convention ci-jointe ainsi que tout acte afférent,

- **APPROUVE** le tarif de 10 € par séance

**A L'UNANIMITÉ**



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Fait à Francheville, le 7 mars 2023



Christine BARBIER  
Vice-Présidente du CCAS